



Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle PV-AG-2020/2021-01

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL) tenue le mercredi 27 mai 2020, sur la plateforme ADOBE Connect.

1. Vérification du quorum

Le président d'assemblée Miguel Levasseur, souhaite la bienvenue et comme c'est une première, il indique la procédure à suivre tout au cours de l'assemblée.

Il confirme que le quorum (60 personnes) est largement atteint avec les 341 membres présents.

2. Ouverture de l'assemblée générale annuelle

Miguel Levasseur déclare l'assemblée ouverte à 10 h 32.

3. Adoption de l'ordre du jour

Comme aucun sujet n'a été ajouté à l'ordre du jour, le président d'assemblée

AG-2020/2021-01

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Procès-verbaux PV-AG-2019-2020-01 et PV-AG-2019-2020-02 : adoption

Considérant que les procès-verbaux ont été transmis aux membres et qu'ils ont pu en prendre connaissance avant l'assemblée, le président d'assemblée demande une proposition d'adoption par des personnes qui étaient présentes aux deux rencontres.

AG-2020/2021-02

Il est proposé par Cindy Harquail, appuyée par Louis-René Rheault, d'adopter le procès-verbal PV-AG-2019-2020-01. La proposition est adoptée à l'unanimité.

AG-2020/2021-03

Il est proposé par Tommy Seaborn, appuyé par Bruno Gobeil, d'adopter le procès-verbal PV-AG-2019-2020-02. La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Rapport annuel du président

À l'invitation du président d'assemblée, le président de l'Association, Éric Matteau, présente et commente le rapport annuel aux membres, lequel est disponible sur le site Web de l'APAPUL.

Il présente les faits saillants de l'année et le travail accompli par les membres du conseil d'administration, du conseil professionnel et toute l'équipe de l'Association. Il rappelle le maintien à 12 administrateurs jusqu'à l'an prochain et le report des élections. Le tout sera à réévaluer.

Il termine en mentionnant qu'il est particulièrement fier de la représentation externe de l'APAPUL et de la perception qu'ont les autres associations et syndicats québécois avec lesquels l'Association est en étroite collaboration.

6. Rapport de l'auditeur indépendant

À l'invitation du président d'assemblée, Jean-Daniel Morency CPA, auditeur de la firme Audet Beaudoin Girard, présente les états financiers vérifiés. Il indique notamment que la firme s'est assurée de la conformité des travaux de l'audit. Aucune question n'est adressée par les membres présents.

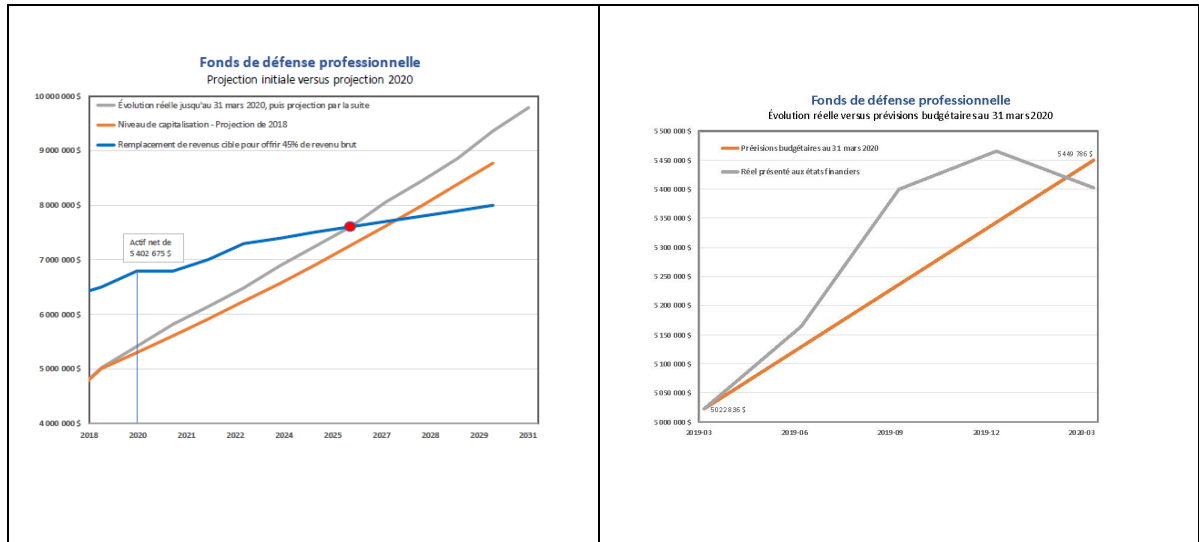
AG-2020/2021-04

Il est proposé par Éric Thibault, appuyé par Denis Lapointe, de prendre acte des états financiers au 31 mars 2019. La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Rapport de la trésorière

Fonds de défense professionnelle

À l'invitation du président d'assemblée, Vanessa Delamare, trésorière, présente les projections de l'évolution du Fonds de défense professionnelle et répond à quelques questions.



Prévisions budgétaires 2020-2021

M^{me} Delamare présente les prévisions budgétaires 2020-2021, lesquelles sont disponibles dans le Rapport annuel 2019/2020. Elle indique que les montants prévus pour le Fonds de défense professionnelle sont réduits de moitié, puisque la moitié des membres bénéficie d'un congé de cotisation. Aussi, une baisse des dépenses est prévue pour les rencontres habituellement tenues en présentiel. Par ailleurs, elle mentionne que le comité d'audit prévoit simplifier le prochain bilan financier qui sera présenté en fonction des projets de l'APAPUL.

8. Lettres d'entente relatives à la pandémie : adoption

Le président d'assemblée cède la parole à Frédéric Lavigne, conseiller juridique, pour présenter les trois lettres d'entente suivantes.

9.1 LE-2020-04 – Encadrement de certaines conditions de travail durant l'état d'urgence sanitaire décrété de dix (10) jours par le gouvernement du Québec pour la COVID-19

M. Lavigne souligne d'abord la volonté de l'Université de protéger la santé et la sécurité de son personnel et la prise de mesures en ce sens. Cette lettre assurait le maintien de la rémunération régulière pour tout le personnel professionnel et le travail à distance a été favorisé, conformément aux directives et aux recommandations de la Santé publique. Sauf le maintien des services prioritaires et pour lesquels le travail à distance n'était pas possible, la présence des personnes salariées sur le campus n'était pas exigée.

AG-2020/2021-05

Il est proposé par Étienne Labillois, appuyé par Guylaine Bernard, d'approuver la lettre d'entente LE-2020-04 intitulée «Encadrement de certaines conditions de travail durant l'état d'urgence sanitaire de dix (10) jours décrété par le gouvernement du Québec pour la COVID-19 »; et d'autoriser le président à y apporter, le cas échéant, toute modification mineure dans l'intérêt de l'APAPUL et à prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la lettre d'entente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9.2 LE-2020-05 – Bonification de l'admissibilité aux processus de recrutement interne pour les membres du personnel temporaire et maintien des bénéfiques pour les membres du personnel dont le contrat a pris ou prendra fin du 16 mars 2020 au 6 septembre 2020 inclusivement

Frédéric Lavigne résume les éléments de la prochaine lettre d'entente :

- Reconnaissance par l'Université des avantages à favoriser le retour en emploi du personnel professionnel temporaire dont le contrat aurait pris fin pendant l'état d'urgence sanitaire;
- Mise en place des mesures incitatives favorisant un éventuel retour des membres du personnel professionnel dont le contrat a pris fin pendant l'état d'urgence sanitaire;
- Les membres dont le contrat a pris fin ou prendra fin au cours de la période du 16 mars 2020 au 6 septembre 2020 et qui obtiennent un nouveau contrat le ou avant le 31 mai 2021 :
 - conservent leur service continu et ;
 - ont accès aux bénéfiques applicables au personnel TFS ;
- Le délai avant l'admissibilité à l'étape interne de recrutement pour les membres temporaires en emploi est réduit à deux ans jusqu'au 31 mai 2021.

Une question est posée quant au processus de sélection de la convention actuelle. M. Lavigne informe les membres que cette problématique sera soulevée à la table de négociation.

AG-2020/2021-06

Il est proposé par Dominique Tanguay, appuyée par Fabienne Mathieu, d'approuver la lettre d'entente LE-2020-05 intitulée «Bonification de l'admissibilité aux processus de recrutement interne pour les membres du personnel temporaire et maintien des bénéficiaires pour les membres du personnel dont le contrat a pris ou prendra fin du 16 mars 2020 au 6 septembre 2020 inclusivement»; et d'autoriser le président à y apporter, le cas échéant, toute modification mineure dans l'intérêt de l'APAPUL et à prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la lettre d'entente.

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

9.3 LE-2020-06 – Encadrement de certaines conditions de travail en raison de la COVID-19

Frédéric Lavigne poursuit en présentant la lettre qu'il considère comme la plus importante pour l'ensemble des membres. Il indique que l'APAPUL a été réceptive aux demandes de l'employeur. Il résume les principaux points de cette lettre d'entente :

- Le travail à distance est privilégié, malgré le retour de certaines activités en présentiel;
- La reconnaissance, par l'Université, de l'autonomie professionnelle nécessaire à la réalisation du travail, aussi bien à distance qu'en présentiel. Le membre est responsable d'organiser et d'effectuer sa prestation de travail selon les besoins de l'unité;
- La reprise des processus de dotation temporaires et réguliers;
- Une plus grande flexibilité de l'Université dans ses processus de dotation temporaire après entente (durée d'affichage de postes réguliers réduite à 5 jours ouvrables);
- L'assouplissement de l'horaire variable. L'option B du PCTVP (horaire comprimé soit 70 h/9 jours ou 35 h/4,5 jours ou 35 h/4 jours) ne nécessite plus de remplir un contrat d'adhésion, car cette dernière relève de la gestion de la prestation de travail du personnel professionnel tout en respectant les besoins de l'unité;
- Le retrait de l'obligation actuelle en cas de congé pour décès de s'absenter lors de journées consécutives. Ce congé peut dorénavant être pris en jours non consécutifs;
- La suspension des délais légaux pour protéger vos droits;
- Le partage de ressources professionnelles peut être imposé entre deux unités et le membre concerné ne peut refuser que pour des motifs valables.

Il remercie personnellement tous les membres de l'Association pour leur travail remarquable exécuté à distance.

AG-2020/2021-07

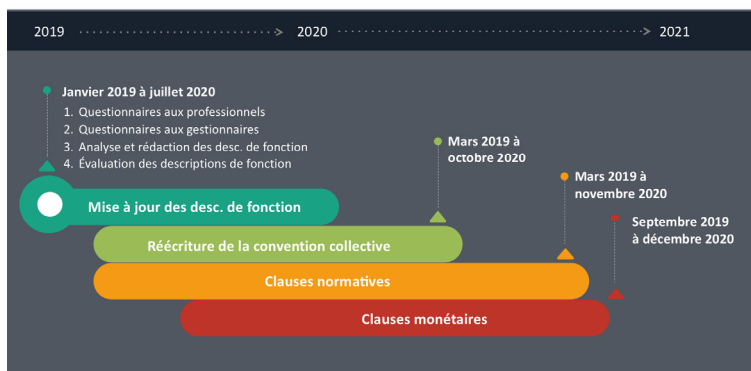
Il est proposé par Tommy Seaborn, appuyé par Christine Dompierre d'approuver la lettre d'entente LE-2020-06 intitulée «Encadrement de certaines conditions de travail en raison de la COVID-19»; et d'autoriser le président à y apporter, le cas échéant, toute modification mineure dans l'intérêt de l'APAPUL et à prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la lettre d'entente.

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

9. Perspectives 2020|21 et suivi des négociations

À l'invitation du président d'assemblée, le président de l'Association, Éric Matteau, résume les principaux dossiers à venir et présente un calendrier des négociations.

CALENDRIER DES NÉGOCIATIONS



Négocier en période de COVID-19 :

- Mars : Suspension des négociations et gestion de la crise;
- Avril et mai : retour du travail de préparation de notre comité de négociation. Cependant, aucune rencontre n'a été tenue avec l'employeur. Redémarrage des travaux du comité de classification;
- Juin et juillet : fin des travaux d'analyse et de révision des descriptions de fonctions, sauf les fonctions liées à l'informatique;
- Automne : redémarrage des rencontres du comité paritaire de négociation et possibilité d'un dépôt global visant l'ensemble des mesures normatives.

- Clauses monétaires : à cause de la situation économique, l'Université subit un important déficit. L'APAPUL suivra les offres gouvernementales pour les indexations des échelles salariales de leur personnel.

10. Période de questions

Un membre demande comment l'Université va traiter le remboursement des frais de stationnement. Le président, Éric Matteau, informe les membres qu'une annonce en ce sens sera effectuée sous peu. Il ne peut en dire plus pour le moment, n'ayant pas l'information.

Une professionnelle s'informe à savoir s'il y a des personnes qui désirent retourner en présentiel, est-ce possible. Le président indique que si certains membres ont accès à leurs locaux, l'APAPUL ne s'y oppose pas en autant que ce soit fait de façon sécuritaire. Si c'est l'inverse, l'Association voudra en être informée.

11. Clôture de la séance

Avant de clore l'assemblée, le président d'assemblée remercie toute l'équipe de la permanence et les collaborateurs qui ont contribué au succès de cette première assemblée virtuelle. Il suggère aux membres d'écrire à l'APAPUL pour faire part de leur expérience et de leurs commentaires, le cas échéant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 26.

Le président d'assemblée

La secrétaire,

Miguel Levasseur

Najat Aattouri